

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélanie Forest](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bfe1d1f4b1166fbb53bb6406>

Date d'obtention : 2021-03-08 15:44:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode d'intervention efficace et rapide qui protège les jeunes en matière de sextage. Permet que le intervenants scolaires n'interfèrent pas avec le processus judiciaire. La méthode d'intervention Sexto nous guide dans nos interventions à poser à l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'être efficace plus rapidement. De me sentir plus à l'aise avec ce genre d'intervention. Surtout, elle va m'aider à dresser un portrait juste de la situation de sextage (amorce, nature, intention et étendue).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je sais que je ne dois pas "jouer à la police" lors de mes interventions. Je dois appliquer la trousse Sexto en suivant les étapes. Je dois confisquer un appareil électronique si je suis dans une situation de sextage, mais je ne dois en AUCUN temps consulter les images et/ou les vidéos qui s'y trouvent. Il est important de déterminer si le cas est un geste impulsif ou un acte malveillant. La grille me permet d'établir cela.